

Guichet Unique Clauses d'insertion du Niortais

Bilan d'activité 2019

Guichet des clauses d'insertion du Niortais
Communauté d'agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex
guichetclausesduniortais@agglo-niort.fr – 05.17.38.80.05
Chargées de mission : Virginie COLLETTE – Clémence DIOT

SOMMAIRE

Introduction	3
Suivi, gestion et contrôle de la réalisation des clauses d’insertion dans les marchés : 55 737 heures d’insertion réalisées, soit une hausse de 50% depuis 2018	7
Information et accompagnement des entreprises, à 60% implantées localement.....	9
Typologie des participants ayant bénéficié d’un contrat clauses en 2019 : une opportunité pour les Demandeurs d’Emploi de Longue Durée et les personnes peu qualifiées du territoire	10
Les contrats de travail et les modalités d’exécution de la clause d’insertion.....	14
Les retombées économiques pour les structures de l’insertion par l’activité économique du territoire niortais	15
Les métiers, supports privilégiés des clauses d’insertion : la construction, le bâtiment/travaux publics et les espaces verts	16
Les sorties du dispositif des clauses d’insertion	17
Les activités supports du guichet clauses d’insertion	18
En conclusion.....	20
ANNEXE 1 : Répartition détaillée par Maitre d’ouvrage des heures d’insertion réalisées sur l’année 2019 ...	21
ANNEXE 2 : Répartition des opérations et des marchés suivis et réalisés par maîtrise d’ouvrage sur l’année 2019	22

Introduction

En cohérence avec les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les principes du Développement Durable, Niort Agglo a exprimé, à travers la création d'un guichet unique clauses d'insertion à compter de juillet 2018, sa volonté de mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés.

Le guichet clauses d'insertion de Niort Agglo optimise l'action publique, en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions, depuis bientôt deux ans.

Aussi, avec ce recul, il a semblé important de porter à votre connaissance le bilan d'activité de l'année 2019 qui a été marquée par :

■ Une forte augmentation du nombre d'heures d'insertion réalisées : **55 737 heures (+50% par rapport à 2018), soit l'équivalent de 34 ETP.**

Ce chiffre prend tout son sens lorsqu'il est corrélé aux autres items également en évolution positive développés dans ce document, parmi les plus prégnants :

- 169 personnes rencontrant des difficultés d'insertion ont bénéficié de missions (+31% par rapport à 2018). La durée moyenne des missions confiées à ces personnes a augmenté de 15%, attestant ainsi de parcours plus denses, plus construits et plus favorables à un retour durable vers l'emploi.
- 93 entreprises (+37% par rapport à 2018) impliquées dans le dispositif dont 60% d'entre elles sont implantées localement.

■ **La charte territoriale d'insertion signée le 15 octobre 2019**, constitue le document cadre de référence et fixe les modalités de collaboration avec l'ensemble de ses partenaires.

Cette charte, qui couvre à la fois les périmètres simplifiés des quartiers prioritaires et l'ensemble de l'agglomération, témoigne de la volonté des acteurs publics et privés de partager un dispositif coordonné par le guichet unique de l'agglomération. Conçue pour une démarche intégrée et simplifiée, elle facilite la collaboration de l'ensemble des signataires et contribue à rendre l'action publique plus accessible et plus compréhensible par les habitants et les citoyens.

Elle valorise les partenariats avec les signataires et invite d'autres partenaires à rejoindre, s'ils le souhaitent, cette démarche.

Cette charte est disponible sur le site de Niort Agglo : <http://www.niortagglo.fr/insertion>

Par ailleurs, le présent bilan est accompagné, pour chaque maître d'ouvrage, d'un document personnalisé permettant d'approfondir et de mieux apprécier les données spécifiques à son activité.

A noter : Les chiffres présentés dans ce bilan sont arrêtés à la date du 31 décembre 2019, sur la base de justificatifs transmis en début d'année 2020. Tout justificatif concernant l'activité 2019 qui serait transmis au cours de l'année 2020 est susceptible de modifier ces chiffres. Aussi le guichet unique des clauses d'insertion se réserve le droit d'actualiser les données de l'année précédente lors de l'établissement du bilan.

Rappel de l'offre de services du Guichet Unique Clauses d'Insertion du Niortais

Avant d'entrer dans le détail du bilan de l'année 2019, il est important de rappeler les services offerts par le Guichet unique clauses d'insertion du Niortais, aux différentes parties prenantes :

❖ L'assistance technique aux donneurs d'ordre :

Le guichet accompagne les donneurs d'ordre dans l'intégration et le suivi des clauses sociales

- Aide à l'identification des marchés pouvant intégrer une clause sociale
- Définition du volume des engagements attendus des entreprises en matière d'insertion et de la procédure juridique adaptée
- Assistance technique sur la rédaction des pièces du marché relatives à la clause sociale
- Suivi, évaluation et bilan de l'action

❖ L'assistance aux entreprises :

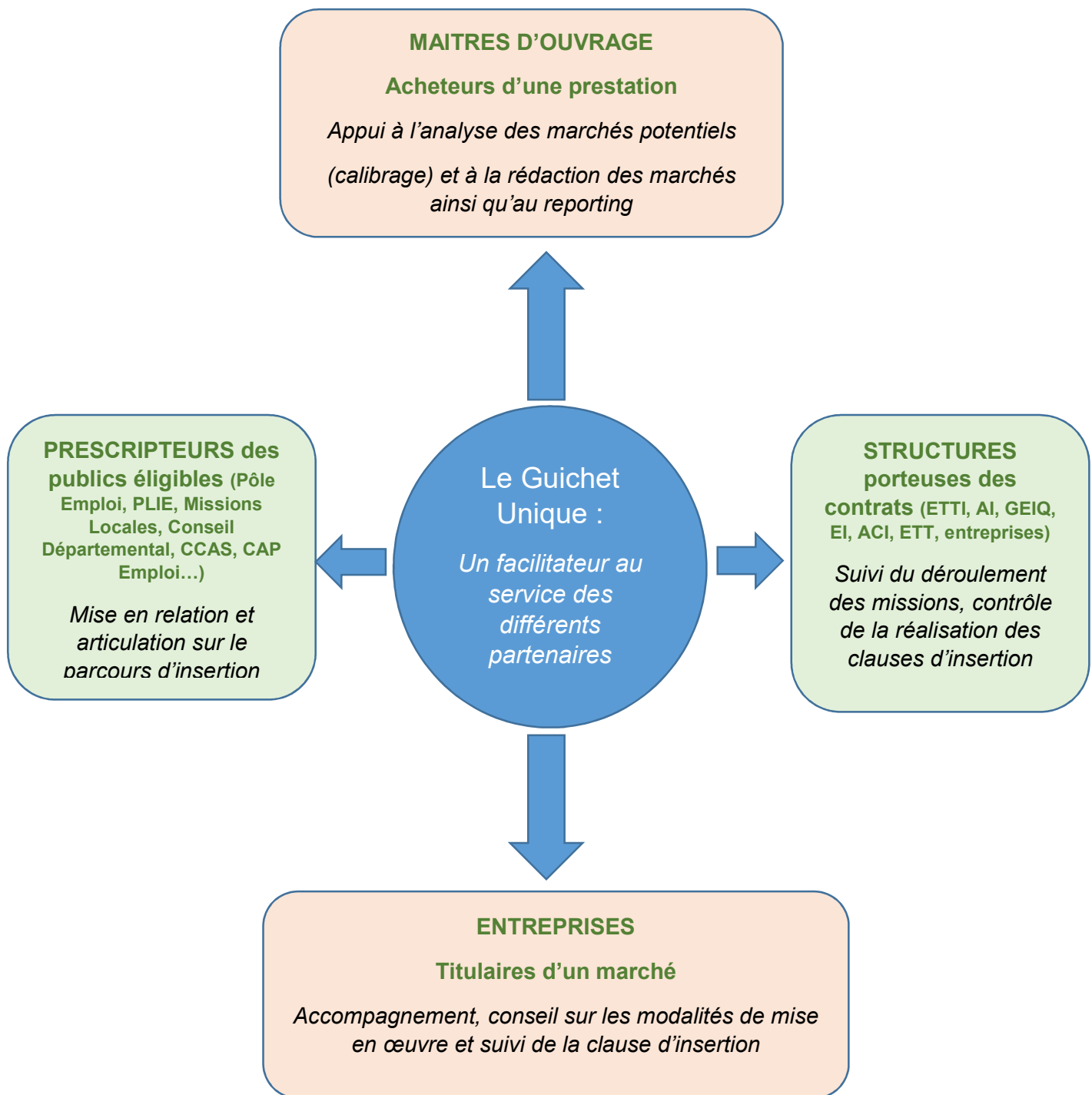
Le guichet aide les entreprises attributaires d'un marché comportant une clause sociale, à réaliser ses engagements :

- Information sur les conditions de mise en œuvre de la clause et sur l'offre d'insertion locale
- Mise en relation avec les structures d'insertion par l'activité économique, en fonction de la modalité d'exécution de la clause choisie
- Aide à la recherche ou pré sélection de candidats (définition de profils de poste, pré recrutement des candidats...)
- Suivi de la bonne exécution de la clause

❖ La mobilisation et la coordination des partenaires de l'emploi :

Le guichet facilite la mise en relation des candidats avec les acteurs économiques du territoire et coordonne l'action des différents partenaires du dispositif :

- Mobilisation, repérage et validation des publics éligibles aux clauses
- Coordination des offres d'emploi et des candidatures
- Animation de l'instance de coordination des partenaires du dispositif
- Suivi du parcours des salariés entrés dans le dispositif



Territoire d'intervention du Guichet Unique clause d'insertion du niortais

niort agglo
Agglomération du Niortais

Communauté d'Agglomération du Niortais



Suivi, gestion et contrôle de la réalisation des clauses d'insertion dans les marchés : 55 737 heures d'insertion réalisées, soit une hausse de 50% depuis 2018

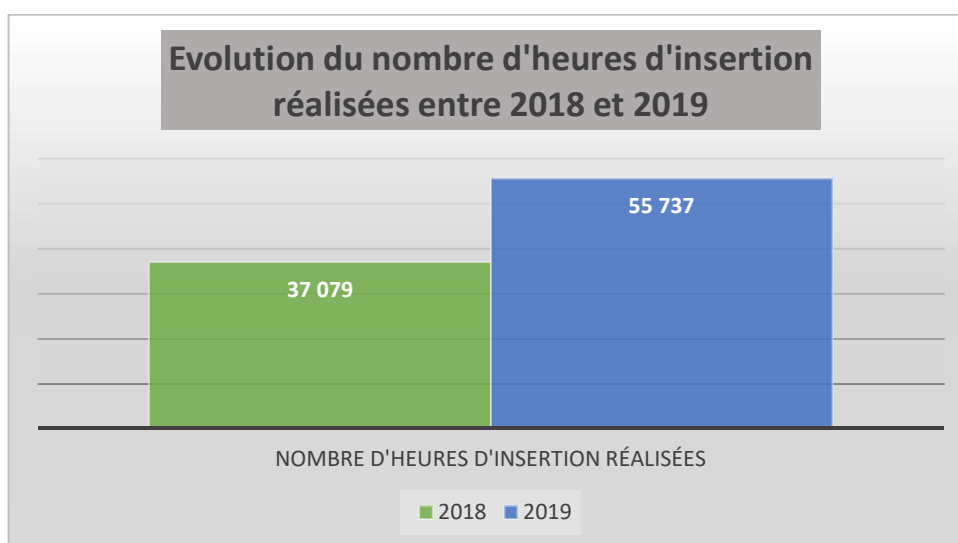
Ce suivi est effectué par le guichet unique insertion pour chaque maître d'ouvrage, conformément aux indications du cahier des charges des marchés, comportant une clause d'insertion. A la demande du donneur d'ordre, le guichet recueille les justificatifs (contrats et relevés d'heures) auprès des entreprises ou des structures de mise à disposition, et établit un bilan mensuel par opération.

Le suivi concerne notamment le nombre d'heures d'insertion, d'opérations et de marchés effectivement réalisés sur l'année.

55 737 heures d'insertion ont été réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 sur le territoire niortais, ce qui équivaut à 34 ETP (emplois à temps plein). 12 donneurs d'ordre ont été accompagnés dans le cadre de 57 opérations, ce qui a représenté le suivi de 185 marchés.

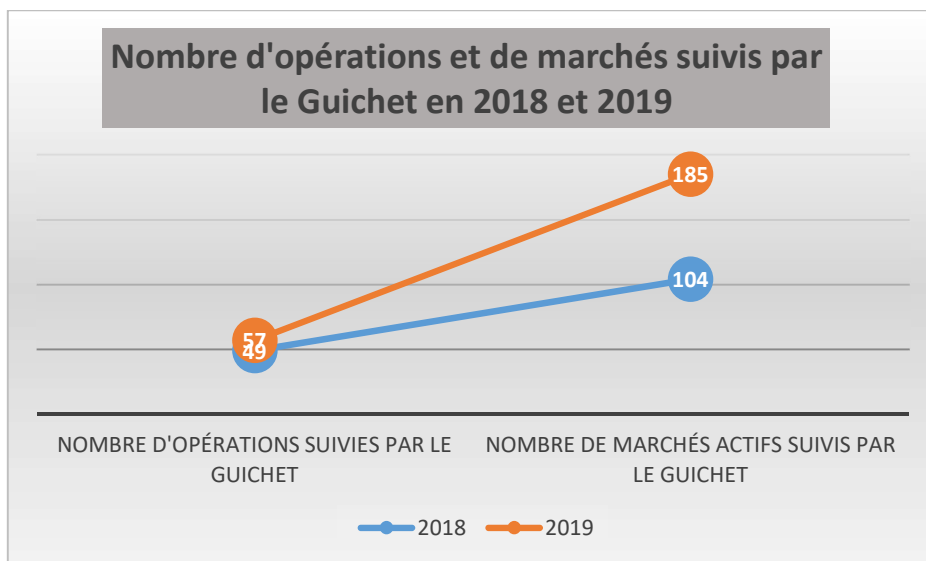
Maitres d'ouvrage	Nb d'opérations de travaux ou prestations de services actives en 2019	Nb de marchés actifs en 2019	Nb d'heures d'insertion réalisées en 2019
Ville de Niort	19	45	26 735
Autres communes de la CAN	6	17	1 764
CAN	16	39	9 666
ETAT	1	7	745
SEV	2	3	1 148
BAILLEURS	13	73	15 678
TOTAL 12	57	185	55 736

La comparaison avec 2018 permet de constater une hausse notable de l'activité du guichet dans toutes ses composantes, notamment **l'augmentation du nombre d'heures d'insertion réalisées de près de 50%**.



*Les chiffres du bilan 2018 ont été actualisés depuis sa diffusion en mars 2019

Le nombre d'opérations suivies par le guichet est également **en hausse de 16%** entre 2018 et 2019, ce qui accroît le **nombre de marchés actifs suivis de près de 78%**.



Information et accompagnement des entreprises, à 60% implantées localement

Département d'origine	Nombre d'entreprises
Deux-Sèvres : 79	56
Charente-Maritime : 17	8
Vienne : 86	12
Charente : 16	4
Gironde : 33	1
Total Nouvelle Aquitaine	81
Vendée : 85	6
Loire-Atlantique : 44	3
Indre et Loire : 37	2
Total régions limitrophes	11
Autres régions	1
Total	93

93 entreprises ont fait travailler une ou plusieurs personnes en 2019 dans le cadre des clauses d'insertion : il s'agit des entreprises attributaires, co-traitantes et sous-traitantes d'au moins un marché ayant des heures d'insertion travaillées au cours de l'année.

Ce résultat est en augmentation de 36,7% entre 2018 et 2019. Les entreprises attributaires, co-traitantes ou sous-traitantes impliquées dans la mise en œuvre de la clause sont majoritairement des entreprises du secteur marchand de moins de 50 salariés.

Il s'agit dans la majorité d'entreprises locales : 56 sur 93 ont leur siège ou un établissement dans le département des Deux-Sèvres, dont 33 sur le territoire de la CAN. 81 sont basées en Nouvelle Aquitaine, et les autres proviennent des régions limitrophes

Le guichet accompagne les entreprises dans la définition des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion, en fonction de leurs besoins. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

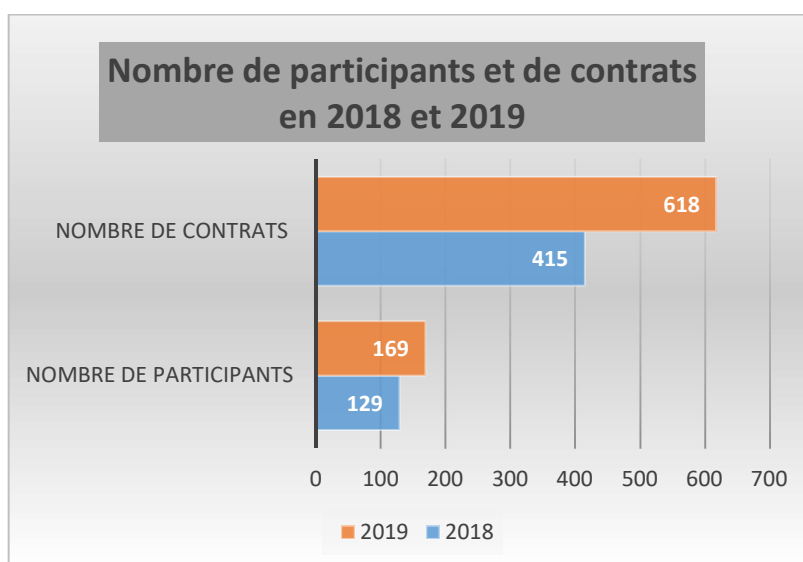
- ❖ Présentation des modalités de recours notamment aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (ETTI, AI, EI et ACI) ou aux structures du Handicap (ESAT et EA).
- ❖ Mise en contact avec les structures du territoire pour proposer des candidats et valider leur éligibilité.
- ❖ Si besoin diffusion d'offres d'emploi auprès des partenaires du guichet.
- ❖ Suivi de l'exécution de la clause d'insertion par le recueil et la saisie des justificatifs ainsi que la rédaction de bilans mensuels diffusés aux entreprises et aux maitres d'ouvrage.

On constate que très peu d'entreprises ont réalisé les heures d'insertion dans le cadre d'une embauche directe (13 sur 93). La majorité d'entre elles préfère recourir à la mise à disposition de personnel via les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ou les entreprises d'intérim classique.

Typologie des participants ayant bénéficié d'un contrat clauses en 2019 : une opportunité pour les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée et les personnes peu qualifiées du territoire

▪ Evolution du nombre de bénéficiaires et de contrats

On constate tout d'abord une forte hausse du nombre de bénéficiaires de missions de travail entre 2018 et 2019 (+ 31%) ainsi qu'une évolution notable du nombre de contrats signés (+ 48,9%).



169 personnes ont bénéficié de missions de travail en 2019 dans le cadre des clauses d'insertion et 618 contrats ont été signés.

Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de participants ou bénéficiaires montre qu'une même personne peut cumuler plusieurs missions et donc effectuer un véritable parcours d'insertion au travers des différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.

En 2019, le nombre d'heures en moyenne par participant a augmenté de 15%, il est passé de 287 h en 2018 à 330 h en 2019, ce qui atteste de parcours plus denses, plus construits et plus favorables à un retour durable à l'emploi.

▪ La répartition femmes-hommes

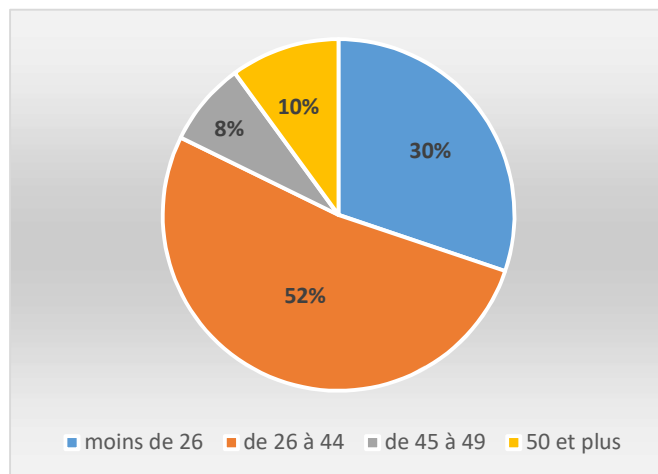
Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	18	2 949,60
Masculin	151	52 787,83
Total	169	55 737,43

Sur les 169 participants, 10,6% sont des femmes. Ce phénomène est à mettre en lien avec les principaux secteurs des marchés concernés par les clauses sociales : bâtiment et travaux publics, secteurs « traditionnellement » occupés par des hommes.

Malgré le développement des clauses d'insertion sur d'autres secteurs, comme le nettoyage des locaux plus souvent « confié » à des femmes, le nombre de marchés et le nombre d'heures de travail dans ce domaine ne permettent pas de rééquilibrer.

▪ **La répartition par tranche d'âge**

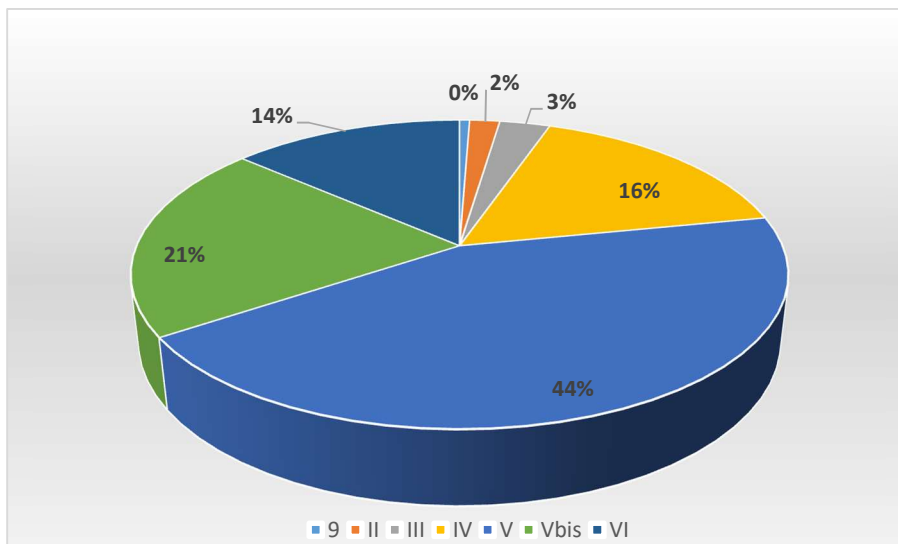
Tranche d'âge des participants (âge à l'entrée)	Nb participants	Nb heures réalisées
moins de 26	51	18 607,50
de 26 à 44	88	29 435,75
de 45 à 49	13	3 780,85
50 et plus	17	3 913,33
Total	169	55 737,43



Le public jeune qui représente 30% des participants est dans la majorité des cas accompagné par la Mission Locale. 51 personnes sur 169 avaient moins de 26 ans à l'entrée du parcours dans le cadre du guichet clauses.

▪ **Le niveau de formation des participants**

Niveau de formation	Nb participants	Nb heures réalisées
9	1	907,25
II	3	155,00
III	5	933,75
IV	28	12 437,85
V	74	22 185,05
Vbis	35	13 029,00
VI	23	6 089,53
Total	169	55 737,43



Les clauses touchent un public peu qualifié, en effet 132 bénéficiaires sur 169 ont un niveau V et infra.

Niveaux de formation :

II (Bac + 2) III (niveau Bac + 2), IV (bac), V (CAP BEP avec ou sans diplôme), Vbis (niveau 3eme),

VI (niveau 5eme ou en deçà), 9 (diplôme étranger sans équivalent en France)

▪ Les statuts des participants

Un participant peut cumuler plusieurs statuts.

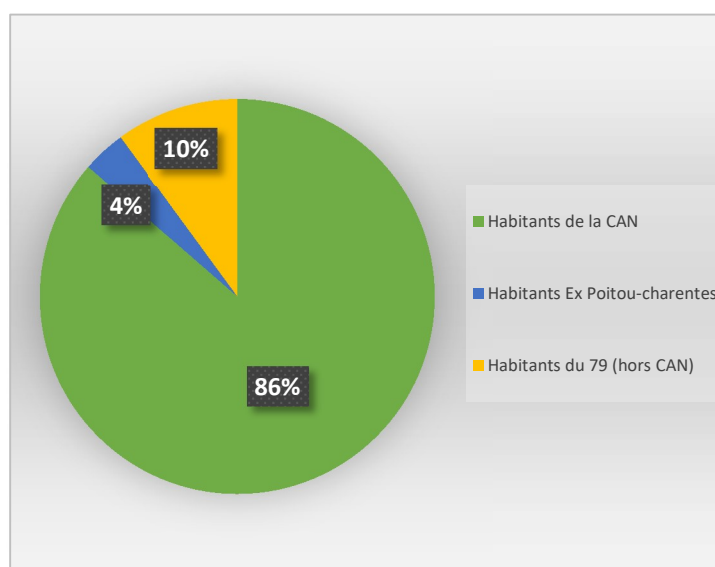
Parmi les 169 participants :

- ✓ 94 ont le statut de demandeur d'emploi de longue durée (DELD), soit 55,6%
- ✓ 65 ont le statut de bénéficiaire du RSA, soit 38,4%
- ✓ 8 participants ont une reconnaissance de travailleur handicapé (TH), soit 4,7%

Statut entrée	Nb participants	Nb heures réalisées
DELD	94	27 412,58
RSA	65	19 774,58
TH	8	3 642,50
Autre*	8	3 508,00

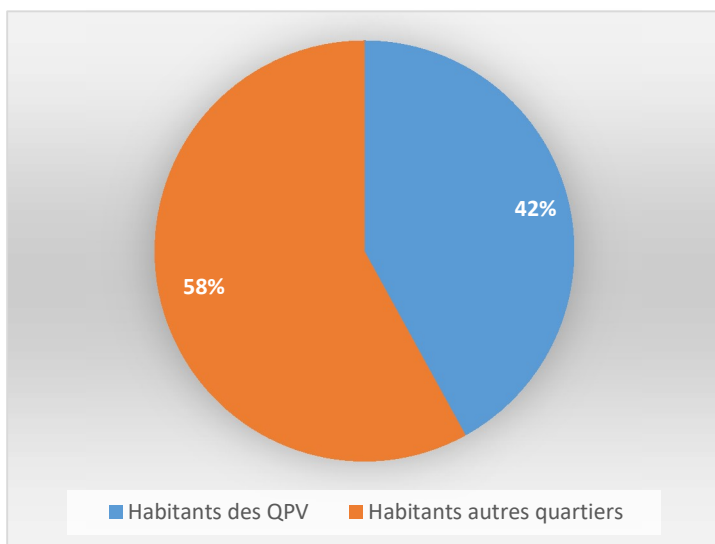
*Le terme « Autre » correspond à des personnes rencontrant des difficultés particulières (problèmes de logement de mobilité, de régularisation administrative, etc...) rendant leur insertion professionnelle difficile. Ces personnes sont prescrites sur avis motivé des partenaires de l'insertion du guichet unique.

▪ Origine géographique des participants



Le Guichet du niortais bénéficie avant tout aux habitants de la CAN : 146 personnes sur 169 résident sur le territoire de Niort Agglo, dont 131 à Niort et 15 hors Niort.

Les autres participants du département (17 bénéficiaires) sont souvent originaires des bassins d'emploi limitrophes à savoir la Gâtine (6 personnes), le Mellois (5 personnes) et le Haut Val de Sèvres (4 personnes).



Concernant les habitants de Niort, **55 personnes sur 131 résident dans un Quartier de la Politique de la Ville.**

- **Les prescripteurs des publics en insertion**

Les 169 participants ont été orientés sur le dispositif des clauses sociales par les prescripteurs suivants :

Le PLIE, Pôle Emploi, la Mission locale, les structures de l'IAE, les travailleurs sociaux du Conseil départemental, du CCAS et des CHRS, ACTIF, le SPIP (Service de Probation et d'insertion Pénitentier). Enfin dans quelques cas les entreprises proposent des candidatures en direct et quelques participants se présentent de manière spontanée dans les structures de mise à disposition de l'IAE ou de l'intérim classique.

Par ailleurs 21 bénéficiaires étaient suivis et accompagnés dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Les contrats de travail et les modalités d'exécution de la clause d'insertion

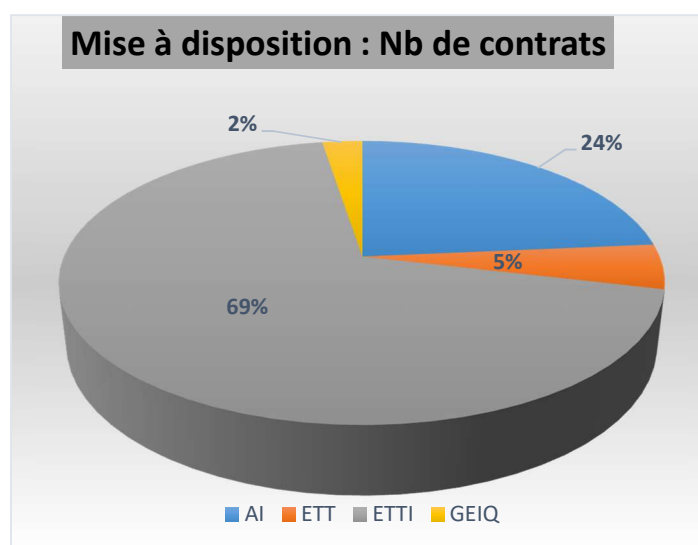
Durant l'année 2019, 618 contrats ont été signés dans le cadre des clauses d'insertion. 82% des contrats (509) relèvent d'une mise à disposition. C'est la modalité d'embauche la plus utilisée dans le cadre du guichet.

Très peu d'entreprises choisissent l'embauche directe des salariés dans le cadre de la clause d'insertion : seulement 17 contrats ont été signés dans ce cadre sur 618.

Les structures qui emploient les bénéficiaires et les mettent à disposition des entreprises sont en grande majorité des structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) conventionnées par la DIRECCTE.

En 2019 dans le cadre du guichet niortais, 470 contrats (soit 76%) étaient portés par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Mises à disposition : nombre de contrats	Nb contrats	Nb heures réalisées
AI	120	5 748,18
ETT	26	1 292,00
ETTI	350	20 922,50
GEIQ	13	6 055,25



Les deux ETTI conventionnées sur le territoire, que sont A2I et EIPI, représentent la majorité des heures d'insertion (20 922,50h) et des contrats (350).

Les deux AI que sont AIN et IPSO 2, arrivent en deuxième position : 5 748 h dans le cadre de 120 contrats.

1 292 h ont été réalisées par des agences de travail temporaire « classiques » du niortais (26 contrats). En effet les entreprises titulaires des marchés peuvent également utiliser la mise à disposition par ce type de structures dans la mesure où les bénéficiaires répondent bien aux critères d'insertion (validation au préalable par le guichet insertion).

Enfin 15 contrats sur 618 étaient des contrats en alternance (10 contrats de professionnalisation et 5 contrats d'apprentissage qui ont généré 9 876 h d'insertion), dont 13 contrats étaient portés par le GEIQ BTP (6 055h).

Les retombées économiques pour les structures de l'insertion par l'activité économique du territoire niortais

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire bénéficient des clauses d'insertion de deux manières en termes de chiffre d'affaires :

- Directement en répondant aux consultations et en étant titulaires de marchés comportant une clause d'insertion : cela a été le cas pour EIVE (entreprise d'insertion : EI) et la MIPE (chantier d'insertion) :
- Indirectement en faisant de la mise à disposition de personnel répondant aux critères d'insertion auprès des entreprises qui ont une clause d'insertion dans leur marché. Dans ce cadre, sont concernés :
 1. Les Associations Intermédiaires (AI) : IPSO2 et AIN,
 2. Les Entreprises de travail temporaires d'Insertion (ETTI) : A2I et EIPI
 3. Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification : le GEIQ BTP

Type de structure	Nom de la structure	Nombre d'heures
EI	EIVE	9 745 h
ACI	MIPE	4 349 h
AI	AIN	5 616 h
AI	IPSO2	108 h (cette AI a choisi de passer toutes ses heures clauses par EIPI en 2019)
ETTI	A2I	9 102 h
ETTI	EIPI	11 783 h
GEIQ	GEIQ BTP	6 056 h

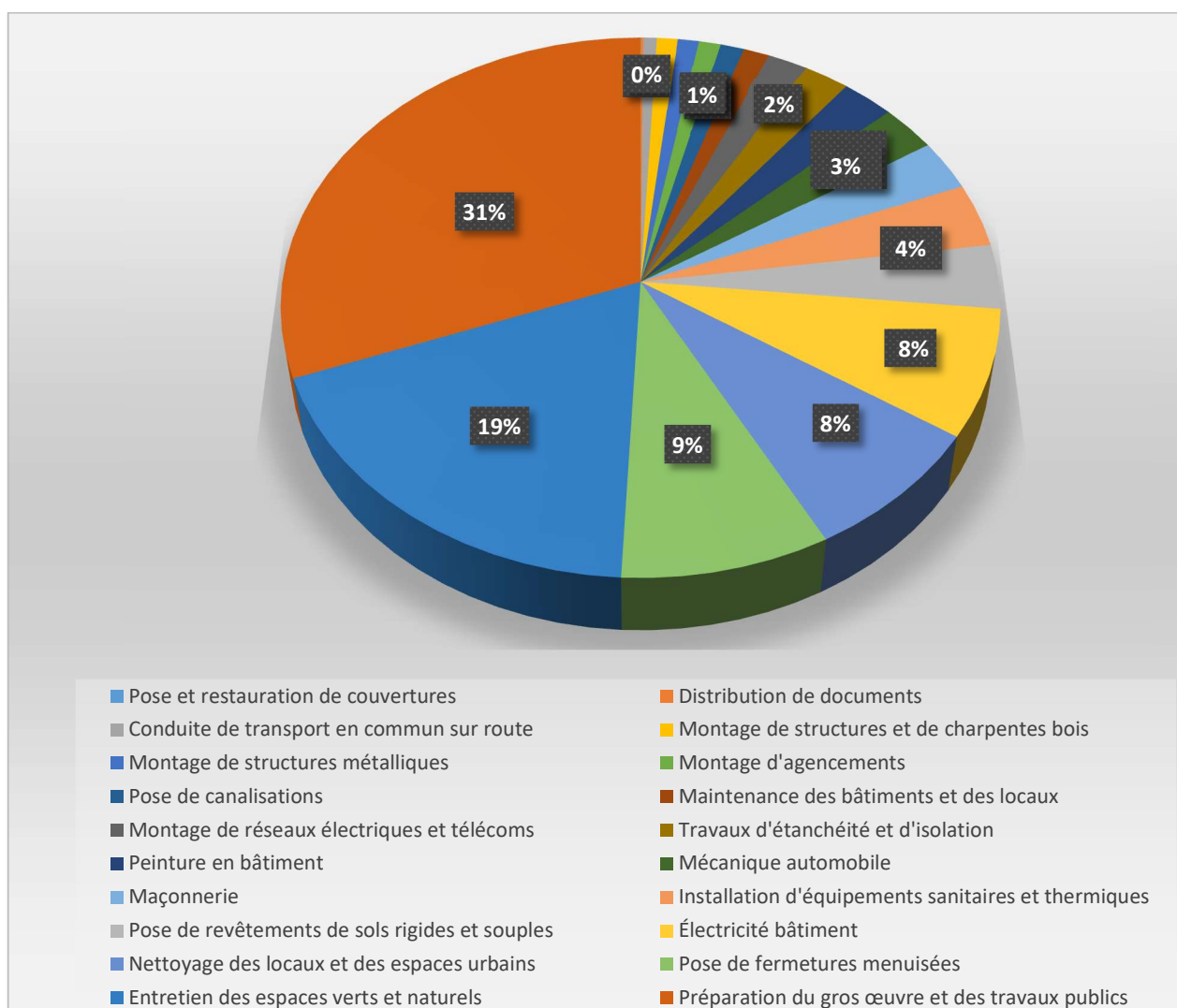
Les métiers, supports privilégiés des clauses d'insertion : la construction, le bâtiment/travaux publics et les espaces verts

La majorité des heures d'insertion (39 851 h soit 71%) est réalisée sur les métiers de la construction, du bâtiment, et des travaux publics.

18,5% des heures sont réalisées sur les métiers liés aux espaces verts et à l'entretien des espaces naturels.

Enfin 9,9% des heures concernent les métiers de service à la personne et aux collectivités.

Répartition des heures d'insertion par métier

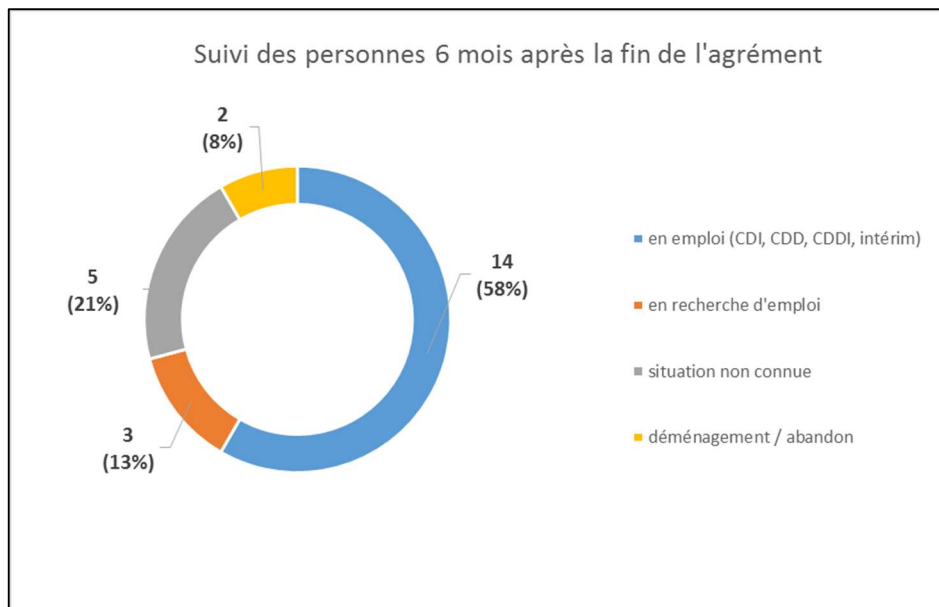


Les sorties du dispositif des clauses d'insertion

Chaque participant, lorsqu'il entre sur le dispositif clauses sociales, démarre un parcours qui peut durer jusqu'à 24 mois. Ce parcours peut comprendre plusieurs contrats et missions. Il sera clôturé lorsque le participant n'est plus mobilisable ou éligible au dispositif, ou pour d'autres motifs : emploi, formation, déménagement, abandon, etc...

En offrant des étapes de parcours, le guichet a pour objectif d'intégrer ou de maintenir en situation active les participants et ainsi offrir une perspective d'accès à l'emploi classique ou à la formation. Un suivi est effectué 6 mois après la sortie du dispositif afin de faire un point sur la situation des personnes.

On peut observer que sur les 24 personnes, dont l'agrément s'est terminé au cours du 1^{er} semestre 2019, 58% d'entre elles étaient toujours en emploi. Ces chiffres témoignent de la mise en dynamique que représente pour ces personnes le dispositif.



Les activités supports du guichet clauses d'insertion

Parmi les activités principales du guichet unique du territoire niortais, il y a bien entendu l'activité de programmation des clauses d'insertion en lien avec les donneurs d'ordre.

En effet, le guichet accompagne les maitres d'ouvrage publics qui souhaitent intégrer des clauses d'insertion dans leur commande publique, en identifiant les marchés pouvant intégrer une clause, en les assistant dans la rédaction de la clause d'insertion et en quantifiant des heures d'insertion.

En 2019, 6 donneurs d'ordre ont été accompagnés pour l'intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés : 25 opérations ont été étudiées (68 marchés) et 13 590 h nouvelles heures d'insertion ont été programmées. **Celles-ci viennent s'ajouter aux heures déjà programmées les années précédentes dans le cadre de marchés pluriannuels et qui ne sont pas encore réalisées.**

Nombre de maitres d'ouvrage	Nb d'opérations prévues avec une clause d'insertion	Nb de marchés prévus avec une clause d'insertion	Nb d'heures d'insertion prévues ou programmées
Ville de Niort 1	6	9 + 2 marchés réservés (SIAE et 1 Handicap)	700 h + 2 marchés réservés sans nombre d'heures déterminées
CAN 1	10	15	4335
SEV 1	1	2	2570
Bailleurs 3	7	40	5985
TOTAL 9	24	68	13 590

Il est à noter que la Ville de Niort a décidé de remplacer un important marché de nettoyage des espaces publics « classique », en un marché réservé au secteur des structures d'insertion par l'activité économique. C'est une diversification de la démarche d'insertion, souhaitée par la Ville, qui dans ce cadre n'impose pas un nombre d'heures d'insertion en direction d'un public, mais va plutôt cibler les structures d'insertion présentes dans un domaine sur le territoire.

Moins de donneurs d'ordre ont sollicité le guichet. Néanmoins, les opérations étudiées sont par contre quasiment aussi nombreuses, mais elles concernent des travaux de moindre envergure (en 2018, le guichet avait programmé des opérations importantes qui se déroulaient sur 2 années en particulier pour la CAN : la réfection de la médiathèque MOINOT, de la piscine Pré Leroy, et la réhabilitation du Conservatoire).

3 communes de la CAN avaient sollicité le guichet en 2018, dont 2 pour des opérations importantes, ce qui n'a pas été le cas en 2019. Les bailleurs poursuivent, en revanche, une programmation quasi identique à l'année 2018.

Concernant la mairie de Niort, le renouvellement du marché d'entretien de propreté de l'espace public sous forme de marché réservé au secteur de l'IAE et du handicap fait diminuer le nombre d'heures, puisque par essence il n'y a pas d'objectifs chiffrés mais la réalisation d'une prestation. En revanche, cet outil conforte et diversifie la démarche d'insertion.

▪ **Le développement d'outils de mobilisation et de suivi du public :**

Durant l'année 2019, le guichet unique a développé avec l'ensemble de ses partenaires un certain nombre d'outils afin d'optimiser son activité :

- Trois informations collectives en direction du public ont été organisées avec Pôle Emploi, la Mission Locale, les structures de mise à disposition de personnel et l'ensemble des prescripteurs du territoire.
- Une réunion de suivi du public a été organisée avec le Conseil départemental, la Mission locale, Pôle emploi et les structures de mise à disposition, afin de faire un point sur les bénéficiaires sortis du dispositif.
- Dans le cadre des travaux avec les partenaires locaux, la fiche de prescription du public a été actualisée au regard du RGPD (Règlement Global de Protection des Données) afin de respecter au mieux les droits des participants.

▪ **Le développement d'outils de partage et d'harmonisation des pratiques avec les partenaires du territoire et du département :**

- En complément de la charte territoriale d'insertion, un règlement de fonctionnement partagé a été rédigé avec l'ensemble des partenaires du guichet unique clauses d'insertion du territoire niortais. L'objectif de ce document est de formaliser entre les différents partenaires et acteurs, les conditions de réussite pour une mise en œuvre opérationnelle de la clause dans la commande publique sur le territoire de la CAN, au bénéfice du public en insertion. Il vise également à définir spécifiquement les rôles et des engagements de chacune des parties.
- Travail avec le réseau des facilitateurs du Département lors de réunions trimestrielles sur l'harmonisation des pratiques concernant :
 - La gestion et le suivi des clauses.
 - La construction de parcours d'insertion au bénéfice des publics en insertion.
 - La construction d'une réponse organisée au plan départemental aux donneurs d'ordres départementaux, régionaux ou nationaux.

En conclusion

Le guichet unique a connu un développement majeur au cours de l'année 2019 et constitue un outil d'insertion déterminant, dans une logique de facilitation :

- Pour les donneurs d'ordre, il permet une efficacité accrue par une mutualisation des moyens et par le partage des évaluations.
- Pour les entreprises, il offre une plus grande lisibilité et plus de réactivité, ainsi que la possibilité au travers d'un parcours d'insertion de favoriser des recrutements.
- Pour les personnes en difficulté d'insertion, il offre un accès accru à des parcours plus riches et plus construits, favorables à un retour durable à l'emploi.

ANNEXE 1 : Répartition détaillée par Maitre d'ouvrage des heures d'insertion réalisées sur
l'année 2019

Communauté d'Agglomération du Niortais

Direction de l'assainissement	3 211,5
Direction Etudes et Projets neufs	6 384,5
Direction de la Communication	70
TOTAL	9 666 h

Mairies de l'agglomération

Mairie d'Aiffres	455,5
Mairie de Bessines	129
Mairie de Saint Maxire	146
Mairie de la Rothenard	109,5
Mairie d'Echiré	1027,5
Mairie de Saint Symphorien	6,5
Mairie de Niort	26735
TOTAL	28492

Bailleurs

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées
SEMIE	993,5
HABITAT SUD DEUX-SEVRES	8 342
IMMOBILIERE ATLANTIQUE AMENAGEMENT	6 343,5
TOTAL	15 679

Syndicat des Eaux du Vivier

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées
SEV	1 148
TOTAL	1 148

Etat

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées
MINISTERE de la JUSTICE	745
TOTAL	745

ANNEXE 2 : Répartition des opérations et des marchés suivis et réalisés par maîtrise
d'ouvrage sur l'année 2019

Les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
CAN	CAN/Construction du centre technique du Vallon d'Arty	7	412,00
CAN	CAN/Création de réseaux EU et EP VILLIERS en PLAINE	1	955,50
CAN	CAN/REQUALIFICATION FIEF des Amourettes	1	85,00
CAN	CAN/ CRD requalification école musique et danse	10	2426,00
CAN	CAN/ST HILAIRE LP RENOUELEMENT RESEAUX EU ET EP	1	262,00
CAN	CAN/AIFFRES T3 RENOUELEMENT RESEAUX EU ET EP	1	612,00
CAN	CAN/FRONTENAY RR RENOUELEMENT RESEAUX EU ET EP	1	908,50
CAN	Construction station d'épuration à Marigny	1	38,00
CAN	CAN/ACCORD CADRE INFRASTRUCTURE VOIRIE ESPACES VERTS	1	647,75
CAN	CAN/Requalification ZI Saint-Florent	3	250,50
CAN	CAN/ Marche ABC inf 100 KF travaux réseaux assainissement	1	435,50
CAN	CAN/EXTENSION ZAE Petits Affranchimens BEAUVOIR	1	210,00
CAN	REQUALIFICATION MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT	4	1362,50
CAN	CAN ZAE LES PIERRAILLEUSES	1	380,00
CAN	CAN/REQUALIFICATION PISCINE PRE LEROY	1	395,75
Groupement de commande CAN/VDN	DISTRIBUTION Vivre à Niort et TERRITOIRE de Vie	1	70,00
CAN	NIORT TECH - Aménagement des Locaux phase 2	4	215,00
Total		40	9600,00

Les mairies de l'agglomération hors Niort

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Mairie de Saint Symphorien	ST SYMPHORIEN/CONSTRUCTION CENTRE SOCIO CULTUREL	1	6,50
Mairie de Saint Maxire	Saint Maxire agrandissement et rénovation restaurant scolaire et garderie	3	145,75
Mairie d'Aiffres	AIFFRES Aménagement de la ZA du petit Fief	2	167,50
Mairie d'Echiré	ECHIRE AMENAGEMENT PLACE EN COEUR DE BOURG	8	1027,50
Mairie d'Aiffres	AIFFRES/Requalification Cimetière	2	288,00
Mairie de Bessines	BESSINES/Réhabilitation de bâtiments communaux	1	129,00
Total		17	1764

La Ville de Niort

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Ville de Niort	Maintenance Eclairage Public	1	266,50
Ville de Niort	Exploitation des installations climatiques	1	114,00
Ville de Niort	Entretien du patrimoine arboré	1	126,00
Ville de Niort	Accord cadre entretien et nettoyage des Locaux VDN	2	620,10
Ville de Niort	Accord cadre prestations propreté de l'espace public	1	4143,00
Ville de Niort	Prestations d'entretien d'ESPACES NATURELS VERTS LUDIQUES et SPORTIFS	2	7425,50
Ville de Niort	Accord cadre Transports de voyageurs	1	1920,93
Ville de Niort	VDN/Accord cadre voirie travaux neufs et entretien	2	1178,00
Ville de Niort	VEGETALISATION des CIMETIERES	1	94,00
Ville de Niort	Entretien ouvrages d'art et hydrauliques VDN	2	765,00
Ville de Niort	AMENAGEMENT du PARC URBAIN PORT BOINOT	15	3640,00
Ville de Niort	ACCORD CADRE TRAVAUX NEUFS REPARATION BATIMENTS	4	386,50
Ville de Niort	VDN AMENAGEMENT RUE BASSE ET RUE DU PONT	1	141,00
Ville de Niort	CPE Contrat de Performance Energétique éclairage public	1	2609,75
Ville de Niort	VDN/RESTRUCTURATION ET EXTENSION BATIMENT PLACE DU PORT	5	1391,50
Ville de Niort	VDN/REAMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT	2	123,50
Ville de Niort	VDN/Ravalement de Façades Groupe Scolaire Jules Ferry	1	70,00
Ville de Niort	VDN Construction vestiaires stade de Cholette	1	70,00
Ville de Niort	VDN/AC Prestations Propreté Espaces Publics Réserve SIAE	1	1650,00
Total		45	26 735,28

Les bailleurs

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Deux-Sèvres Habitat	DSH CONSTRUCTION 18 LOGMENTS LA COUTURE ECHIRE	10	1083,60
Deux-Sèvres Habitat	DSH REHABILITATION DE 164 LOGEMENTS SQUARE MAINTENON	9	2241,00
Deux-Sèvres Habitat	DSH/Réhabilitation de 242 logements au Pontreau	10	4968,40
Deux-Sèvres Habitat	DSH/Réhabilitation 65 logements Champollion	1	14,00
Deux-Sèvres Habitat	DHS/Construction 6 logements Les Fraignesà Chauray	1	35,00
Total		31	8 342,00

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Immobilière Atlantic Aménagement	IAA Construction 71 logements Bastard Pradel	12	2900,50
Immobilière Atlantic Aménagement	IAA Construction de 18 logements séniors à Echiré	9	787,50
Immobilière Atlantic Aménagement	IAA/Construction de 12 maisons d'habitation Marigny	7	961,75
Immobilière Atlantic Aménagement	IAA/CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS A ECHIRE	7	1439,65
Immobilière Atlantic Aménagement	IAA Aménagement d'un parking 58 places rue Langlois à Niort	1	226,00
Immobilière Atlantic Aménagement	IAA Construction de 40 logements Individuels à Chauray	1	28,00
Total		37	6 343,40

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
SEMIE	SEMIE/Construction de 33 logements Fief de la Paillée	4	891,50
SEMIE	RAVALEMENT DE FACADES ET TOITURES DES NARDOUZANS	1	102,00
Total		5	993,50

Le Syndicat des Eaux du Vivier

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
SEV	SEV Travaux d'extension renouvellement EP	2	1078,00
SEV	SEV/ Travaux de renouvellement réseaux AEP du marais	1	70,00
Total		3	1 148,00

L'Etat

Maitre d'ouvrage	Opération	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
MINISTERE DE LA JUSTICE	MINISTERE DE LA JUSTICE/Création d'un centre de pré archivage	7	745,00
Total		7	745,00